

La Doleau'mède

Lettre d'informations de la Cellule d'Assistance Technique Zones humides
N° 4 - NOVEMBRE 2018

Edito

Ce nouveau numéro de La Doleau'mède s'attache dans son dossier à une thématique plus que jamais d'actualité : le rôle des zones humides et des champs d'expansion de crues dans la prévention des inondations. C'est un des exemples de service écosystémique, fourni par la nature, au bénéfice direct des humains. Bien que connu depuis longtemps, ce rôle a souvent été négligé du fait de nos capacités technologiques à contourner le fonctionnement naturel des écosystèmes. De plus en plus néanmoins, les différents acteurs impliqués dans l'aménagement et la gestion du territoire prennent conscience de l'importance de préserver, voire restaurer, ces fonctions écologiques, pour une préservation à long terme des milieux naturels comme des activités humaines, à un moindre coût.

Les écosystèmes sont d'autant plus aptes à remplir des fonctions bénéfiques pour les humains qu'ils sont riches, diversifiés et « en bon état », hébergeant notamment toute une gamme d'espèces exerçant chacune une partie des fonctions en jeu. Leur résilience et capacité d'absorption des « chocs » en dépend également. Aussi ce 4^{ème} numéro illustre de nouvelles actions de restauration de zones humides dans des contextes différents : réseau de mares sur les plateaux de calcaire à meulière du sud de l'Aisne, mesures compensatoires..., implication de collectivités mais aussi de lycéens.

La connaissance n'est pas en reste, illustrée par le lancement de l'outil de recensement des mares en Hauts-de-France, les diagnostics du réseau de mares des forêts de Compiègne-Laigues-Ourscamp et Ermenonville ou l'utilisation des mousses pour caractériser l'état de conservation des bas-marais alcalins.

Bonne lecture.

Christophe Lépine

*Président du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels*

Collectivités, propriétaires privés, des questions ou des projets sur les zones humides ?

Contactez la Cellule d'assistance technique Zones humides, portée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, et financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région, les Conseils départementaux de l'Aisne et de l'Oise et des collectivités locales.

La gestion des zones humides (entretien, restauration, acquisition, étude...) peut notamment faire l'objet de subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de fonds européens (FEDER), renseignez-vous.

Kézak'eau ?

Doleau'mède ???

Vous tenez entre les mains la lettre d'information Doleau'mède et vous vous interrogez sur ce drôle d'intitulé ?! La Dolomède est une araignée spécialisée des zones humides. Sa spécificité : elle marche sur l'eau ! Elle ne capture pas ses proies en tissant sa toile mais en faisant vibrer la surface de l'eau avec ses pattes antérieures.



Libellule ou demoiselle ?

De la famille des odonates, les libellules et demoiselles sont des cousines (de l'ordre des odonates) aux nombreux points communs : terrestres à l'état adulte et aquatiques à l'état larvaire, deux paires d'ailes transparentes, un corps allongé...

Comment les distinguer ? C'est simple ! Lorsqu'elle se pose la libellule (Anisoptère) garde les ailes largement étendues sur les côtés. En revanche, la demoiselle (Zygoptère) replie ses ailes le long de « son dos ».



L'Agrion de mercure est une demoiselle



L'Aeschne mixte est une libellule

Contacts :
Oise : Emmanuel Das Gracas
03 44 45 76 55
e.dasgracas@conservatoirepicardie.org

Aisne : Mathilde Rêve
03 23 80 07 86
m.reve@conservatoirepicardie.org

Dossier : Le rôle des zones humides dans l'adaptation au changement climatique

Les six agences de l'eau françaises ont lancé dans chaque bassin, des démarches participatives pour s'adapter au changement climatique. La stratégie approuvée en décembre 2016 par le comité de bassin Seine-Normandie et le préfet coordonnateur de bassin invite à s'engager dès aujourd'hui pour préserver la ressource en eau et assurer un cadre de vie sain et des écosystèmes résilients.

Quels impacts des changements climatiques sur nos territoires ?

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) est formel : malgré les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, certains impacts des changements climatiques seront inévitables. L'atmosphère terrestre s'est réchauffée en moyenne de 0,85°C depuis 1880, et de 0,69°C depuis 1955.

En France, le réchauffement moyen a été de l'ordre de 0,95°C sur la même période et la tendance est encore à la hausse. La Région Hauts-de-France ne se détourne pas. (source : www.observatoireclimat-hautsdefrance.org).

Les phénomènes attendus et déjà constatés sont une augmentation de la fréquence des épisodes de fortes pluies et des vagues de chaleur. Les conséquences sur les territoires sont l'augmentation des risques de ruissellement et d'inondation, de stress hydrique sévère sur les zones humides et une baisse du niveau des cours d'eau qui peut-être critique en période d'étiage. Cela se traduit par des risques accrus sur les biens et les personnes et sur la dégradation de la qualité biologique des zones humides et des milieux aquatiques.

Faire face aux changements climatiques implique donc d'entreprendre deux types d'actions complémentaires : celles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, dites d'atténuation, et celles visant à réduire la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et environnementaux, regroupées sous le terme d'adaptation. Il est ainsi essentiel de préserver la santé de nos écosystèmes pour augmenter la résilience et la capacité d'adaptation de la biodiversité, réduire les risques sur les biens et les personnes, garantir la production des services rendus par ces écosystèmes et ainsi assurer l'adaptation de l'homme face aux défis liés au changement climatique.

Préserver des zones humides fonctionnelles pour préserver leurs rôles d'atténuation des effets du changement et accompagner l'adaptation des espèces

Les zones humides jouent un rôle d'atténuation primordial des impacts dans le contexte du changement climatique.

La préservation et la restauration de zones humides fonctionnelles sont en mesure de contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique. Celles-ci tout comme des vallées alluviales en bon état de santé peuvent en effet apporter des services écosystémiques essentiels à la survie des espèces, au maintien indispensable d'une ressource en eau tant en quantité qu'en qualité et à réduire les risques sur les biens et les personnes.

« PAR LEUR RÔLE D'ÉPONGE ET DE CAPACITÉ DE RESTITUTION PROGRESSIF DE L'EAU, LES ZONES HUMIDES PARTICIPENT À L'ATTÉNUATION DES PHÉNOMÈNES D'INONDATION ET AU SOUTIEN DU NIVEAU DES COURS D'EAU EN PÉRIODE D'ÉTIAGE. »

Qu'elles soient de grandes tailles, comme le Marais de Sacy dans l'Oise ou les Marais de la Souche dans l'Aisne, ou de tailles plus modestes, les zones humides contribuent toutes lorsqu'elles sont maintenues en bon état de conservation au maintien d'une biodiversité originale tout en produisant gratuitement des services qui nous sont indispensables. Ces écosystèmes jouent ainsi un rôle primordial dans le stockage et l'épuration des eaux garantissant ainsi une ressource en eau de qualité indispensable à nos besoins et à la survie d'un grand nombre d'espèces animales et végétales, espèces qui elles-mêmes contribuent à leur bon fonctionnement. Par leur rôle d'éponge et de capacité de restitution progressif de l'eau, elles participent également à l'atténuation des phénomènes d'inondation et





Chiffres clés

Changement climatique et eau sur le bassin Seine-Normandie d'ici 2100

- Augmentation d'environ 2°C de l'eau de surface
- Réduction des précipitations d'environ 12%
- Augmentation de l'évapotranspiration d'environ 23% d'ici 2100
- Réduction des débits de 10 à 30 %
- Réduction de la recharge des nappes d'environ 30 %
- Augmentation des sécheresses extrêmes et des fortes pluies (en intensité et en fréquence).

Adaptation au changement climatique et solutions fondées sur la nature :

Les Solutions fondées sur la Nature sont définies comme « les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Les Solutions fondées sur la Nature se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'éco-systèmes.»*

A titre d'exemple, on peut considérer que les démarches menées depuis la fin des années 1990 qui visent à maintenir dans un bon état fonctionnel l'écosystème des prairies inondables de la vallée de l'Oise, ses champs d'expansion des crues et une valorisation économique agricole compatible avec la prise en compte des enjeux de biodiversité rentrent dans le champ des solutions fondées sur la nature. Ces solutions peuvent être également considérées comme des solutions dites « sans regret » dans le sens où même si l'aléa, ici le risque inondation, ne survient pas, elles restent bénéfiques au regard des aspects sociaux-économique et environnementaux qu'elles procurent.

Ainsi, les réflexions menées par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain, puis les travaux engagés récemment pour réactiver près de 1 000 hectares de zones d'expansion de crues vont dans ce sens.

Permettre aux zones humides de bien fonctionner en leur rendant toute leur ancienne place dans nos paysages, c'est finalement s'adapter à moindre coût au réchauffement climatique attendu.

Il ne fait aucun doute que pour beaucoup d'espèces animales, les zones humides serviront de zone refuges en cas d'épisodes de sécheresse. Ces zones en bon état pourront également servir de soutien d'étiage aux cours d'eau. Et il est aussi démontré que la présence de grandes zones humides, notamment les grandes zones humides boisées, joue un rôle modérateur sur le mésoclimat.

* (Source : UICN France (2018). Les Solutions fondées sur la Nature pour lutter contre les changements climatiques et réduire les risques naturels en France)

au soutien du niveau des cours d'eau en période d'étiage. Le maintien de niveaux d'eau suffisants tout au long de l'année de ces zones humides, notamment les tourbières, est indispensable pour qu'elles puissent continuer à assurer ces différents services auxquels s'ajoute leur capacité de stockage et de captation du carbone.

La préservation de l'intégrité de vastes systèmes alluviaux, tel celui de la vallée de l'Oise, permet également de stocker en cas de débordement des volumes d'eau conséquents dans les vastes champs d'expansion des crues et atténue ainsi l'impact des inondations sur les biens et les personnes. La valorisation agricole en herbages de ces zones agit de plus sur l'épuration des eaux.

Aussi dans ce contexte d'événements climatiques extrêmes accrus, toutes les actions qui visent à maintenir l'intégrité et le bon fonctionnement

des zones humides et de leurs bassins versants n'ont jamais été autant indispensables à mettre en œuvre pour garantir les services essentiels qu'elles nous rendent.

Ne nous y trompons pas, les fonctions des zones humides ne seront rétablies ou optimisées qu'en cas d'une véritable réflexion sur l'aménagement de notre territoire. Il faudra plus que jamais limiter l'imperméabilisation des sols, éviter l'arrivée des matières en suspension aux cours d'eau, empêcher le drainage des zones humides et améliorer la gestion même des zones humides afin qu'elles puissent toujours accueillir les éléments de la flore et de la faune que nous souhaitons conserver, et même favoriser leurs déplacements vers le Nord ou les plus hautes altitudes en fonction de la montée des températures.

Ils en parlent

Mélissa MAGOUTIER

Référente «adaptation au changement climatique » en vallées d'Oise

Agence de l'eau Seine-Normandie

Face au risque accru d'inondations et de pressions sur la biodiversité du fait d'une hausse rapide des températures, améliorer le fonctionnement des rivières, des zones humides et reconnecter les champs naturels d'expansion de crues, est un enjeu essentiel pour rendre les territoires plus résilients face au changement climatique. Les zones humides ont un rôle fondamental à jouer dans le cycle du carbone et dans l'atténuation des changements climatiques mais elles aident aussi les populations, les espèces et les éco-systèmes à s'adapter à ces changements.

En application de la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée en décembre 2016 par le comité de bassin Seine-Normandie, le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau ambitionne de renforcer la capacité des territoires et des activités à faire face à ces changements en privilégiant chaque fois que c'est possible les « solutions fondées sur la nature » et en encourageant l'innovation. Pour fédérer les acteurs au plus près des enjeux de chaque territoire, des nouveaux « contrats Eau et Climat » seront également mis en place. L'agence de l'eau Seine-Normandie consacrera sur les 6 prochaines années un budget de 340 M€ à la restauration des milieux humides et des rivières (jusqu'à 80% de subvention).

En savoir +

Collectivité, propriétaire ? Vous avez une zone humide et vous souhaitez vous investir dans la préservation de cet écrin de nature ?

Contactez le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Le cas échéant, il vous mettra en relation avec votre organisme de rattachement.



Paroles d'acteur

L'ADREE, membre du Groupe mares

L'ADREE possède une longue expérience scientifique tournée vers l'étude et la compréhension des zones humides et plus particulièrement des mares.

Animateur du Pôle Relais mares, zones humides intérieures et vallées alluviales de l'ancienne région Picardie (de 2002 à 2016), l'association mène depuis de nombreuses années de multiples actions de recensement, de connaissance et de sensibilisation autour de ces milieux. Elle a notamment animé le programme de découverte « le Mois des Mares » pendant plus de 10 ans et des formations « 20 000 lieux sous les mares », qui avaient pour objectif d'informer les collectivités sur les aspects juridiques et techniques afférents aux mares et zones humides.

Aujourd'hui, à l'échelle de la grande région, l'ADREE continue ces différentes actions, toutes réunies dans un seul et même projet qu'elle anime : « Les mares en Hauts-de-France ». Ce projet régional soutenu par la Région et les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Artois-Picardie propose aux propriétaires publics et privés de bénéficier d'une assistance gratuite pour la création, la restauration ou la valorisation de mares et petits plans d'eau. Cet accompagnement est proposé de la conception du projet jusqu'au suivi du déroulement des travaux. D'autres volets viennent compléter ce travail avec, notamment, des temps d'échange, de formations et d'animations pour un large public, (familial, élus associatifs et adhérents, élus et techniciens des collectivités, professionnels de l'environnement, personnels administratifs de l'état...).

Le projet vise également la production d'une boîte à outils en ligne pour aider les porteurs de projet dans leur prise de décision. Il a, enfin, l'ambition de permettre l'organisation de colloques d'envergure nationale sur le thème des mares. Piloté par naturAgora, ce projet permet d'intervenir plus facilement auprès de l'ensemble des filières d'usage de l'environnement et d'intégrer des petits plans d'eau qui jusque-là n'étaient que très peu concernés par ce genre d'actions.

Thomas Devys, ADREE

Zoom sur

Le recensement des mares des Hauts-de-France

L'histoire des mares est depuis toujours en grande partie liée à celle des hommes. On estime néanmoins qu'il reste actuellement **10% des mares** qui existaient sur le territoire national au début du XX^e siècle et que cette raréfaction continue. Les mares disparaissent soit naturellement, du fait d'un manque d'entretien, soit par comblement volontaire.

Pour autant, ces infrastructures naturelles en hydraulique douce rendent aux populations d'innombrables services, notamment la gestion du ruissellement pluvial, l'épuration des eaux de ruissellement, la lutte contre les incendies, l'abreuvement du bétail en zone rurale et l'amélioration du cadre de vie en zone urbaine. Véritables réservoirs de biodiversité, les mares sont aussi de parfaits outils d'éducation à l'environnement.

Pour toutes ces raisons, les Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France et les partenaires du Groupe mares ont souhaité mettre en place un outil participatif de recensement des mares régionales afin de dresser un état des lieux, tout en sensibilisant les citoyens aux enjeux importants liés à la préservation des mares.

Une cartographie interactive des mares des Hauts-de-France est à destination du grand public et des structures publiques et professionnelles, adaptée de l'outil développé par le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine, elle est accessible via l'adresse : carto-groupemares.org.



En savoir +

Particuliers, collectivités, professionnels, vous souhaitez faire recenser votre mare ? C'est simple : connectez-vous sur carto-groupemares.org, identifiez-vous et consultez la marche à suivre.



Phragmite des joncs



Cuivré des marais



Inf'eau

Restauration de la digue de l'étang de la Logette à Beuvarde :

L'étang de la Logette est considéré comme l'un des plus remarquables étangs de la Brie axonaise due à sa gestion par un assec hivernal permettant l'expression d'une flore remarquable à l'échelle des Hauts de France.

Fort de ce patrimoine exceptionnel, les propriétaires, la Fédération de pêche et le Conservatoire de Picardie ont signé une convention de partenariat en 2006. A l'été 2016, la digue de l'étang s'effondre due aux pluies diluviennes et aux galeries créées par les rongeurs.

De vastes travaux sont alors menés afin de restaurer la fonctionnalité hydraulique de l'étang, primordiale pour la flore et les activités piscicoles.

Un patrimoine naturel en danger

L'étang de la Logette accueille une multitude d'habitats naturels principalement définis par l'hydrologie. En effet, le site représente l'un des derniers bastions des Hauts de France pour la végétation des vases exondées à Scirpe à inflorescence ovoïdes ou le groupement de jonçaie à Sphaignes. Le cortège floristique est remarquable avec la présence à l'échelle de la région de la seule station de Potamot à feuilles aiguës, une des trois dernières stations d'Éléocharide à inflorescence ovoïde, une des dernières stations de Pâturin des marais ou encore 3 plantes protégées, la Renoncule grande douve, le Sénéçon des marais et le Rubanier nain. La faune n'est pas en reste avec la présence de la Nonagrie de la Canne, lépidoptère hétérocère rarissime en France ou le coléoptère aquatique *Hydrochus megaphallus*, deuxième mention française pour l'espèce. Enfin plus de 10 000 d'amphibiens sont relâchés annuellement dans l'étang au travers du dispositif de mise en place du barrage temporaire à proximité de la digue.

Avec l'effondrement de la digue de la Logette, une grande majorité de ce patrimoine se trouvait menacé de disparition car inféodé à la régulation des niveaux d'eau de l'étang. Sans un fonctionnement hydraulique viable, ces habitats et espèces associées auraient progressivement régressé et disparu. C'est pourquoi il était primordial d'agir.

Mise en œuvre des travaux

L'effondrement de la digue a fait l'objet d'échanges avec les différents services de l'environnement (AFB, DDT, AESN) afin de prendre en compte les aspects réglementaires de ce type de travaux. En application des dispositions du récépissé de déclaration en date du 23 septembre 2008 concernant le classement en pisciculture extensive à des fins de repeuplement de l'étang de la Logette, les travaux ont été portés avant réalisation à la connaissance du service de police de l'eau.

La réfection totale de la digue a été réalisée, soit une longueur de 260 mètres. En effet, elle s'était effondrée au niveau du système de vidange mais c'est la totalité de cette dernière qui était fragilisée par la présence de zones d'effondrement (galeries de rongeurs, racines, etc...). Une action ciblée sur la zone effondrée n'aurait été qu'un pansement temporaire et n'aurait pas résolu les problématiques de fragilité de la digue.

L'accès à la zone de travaux a été réalisé par les extrémités de la digue. Dans un premier temps l'enrochement a été retiré et stocké en marge sur une place de dépôt piquetée à cet effet. Des zones d'extractions d'argile ont été identifiées au sein de l'étang. Ensuite, les différentes zones d'effondrement ont été ouvertes, assainies puis comblées avec l'argile prélevée. Le système de vidange a été également remplacé par une vanne à guillotine et un tuyau d'évacuation en PVC. La digue a été étanchéifiée par une première couche d'argile compactée de 20cm. Un géotextile puis un grillage galvanisé anti-rongeur a été posé sur le talus recouvert par une nouvelle couche d'argile. Enfin, la digue a été reprofilée afin de restaurer la pente initiale, et l'empierrement, rétabli, en tenant compte de l'agencement des pierres, de la stabilité de l'ouvrage et des aménagements futurs.



S'agissant de travaux dans l'eau et en milieu fragile (sols sensibles aux tassements, flore et faune remarquables à préserver), des précautions ont été prises quant au mode opératoire de conduite du chantier : préserver les sols et la végétation (balisage pour la circulation dans l'étang) et limiter les risques de pollution (réapprovisionnement en carburant en dehors de la zone de réalisation des travaux). Des réunions de chantiers avec les propriétaires, le Conservatoire, la Fédération de pêche (locataire de l'étang), l'AFB et le prestataire avaient lieu chaque semaine afin de suivre l'avancement du chantier. Grâce à la mobilisation des propriétaires, partenaires techniques et financiers, la digue a pu être restaurée dans son intégralité assurant ainsi sur le long terme le fonctionnement hydraulique de l'étang et la présence des espèces remarquables inféodées à ce dernier.

Menyanthe trèfle d'eau



Mare en Vallée de l'Oise



Potamot à feuilles aiguës



Inf'eau

Contribution aux inventaires écologiques en forêt de Compiègne



Dans le cadre de l'élaboration par l'Office National des Forêts d'un plan de gestion des sites écologiques de la forêt de Compiègne, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie est intervenu en 2017 pour améliorer les connaissances faunistiques de certaines unités de gestion.

Les inventaires de 2017 ont concerné 17 unités de gestion correspondant essentiellement à des zones humides et des mares/pièces d'eau. Des pistes de gestion ont ensuite été proposées.

Plus de 350 données de faune et une centaine de données flore ont ainsi été récoltées. Un inventaire de papillons de nuit a été mené au niveau du carrefour du Grand Marais permettant d'identifier plus de 80 Lépidoptères dont 7 espèces déterminantes à l'inventaire ZNIEFF comme la Noctuelle des roselières (*Arenostola phragmitidis*).

Les rives de l'étang du Vivier Corax ont permis de détecter la présence du Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), petit escargot inscrit à l'annexe II de la Directive européenne dite « Habitats, Faune, Flore ». Sur d'autres secteurs, la Dolomède (*Dolomedes fimbriatus*) a été observé au sein de zones humides acides. Elle était accompagnée sur un site du Leste dryade (*Lestes dryas*), libellule en danger de disparition en Picardie. La forêt de Compiègne apparaît comme l'un des derniers bastions régionaux pour cette espèce.

D'autres journées d'inventaires sont prévues en 2018.



Vertigo de Des Moulins



Dolomède



Leste dryade



Noctuelle des roselières

Découverte de l'Œnanthe faux boucage à Viffort



L'Œnanthe faux-boucage (*Œnanthe pimpinelloides*) est une espèce d'ombellifère de répartition sud-atlantique, caractéristique des prairies et lisières forestières sur sol acide et frais à humides. Elle a été citée historiquement dans l'Oise et l'Aisne, mais n'avait pas été revue des Hauts-de-France depuis plusieurs décennies. Une station a été découverte en 2018 dans une prairie naturelle de Viffort dans le sud de l'Aisne, où l'exploitant nuciculteur (production de noix en agriculture biologique) agit pour la préservation de son environnement et notamment des zones humides, en partenariat avec le Conservatoire.

Cette espèce prairiale a d'ores et déjà été prise en compte par l'exploitant qui réalisera une fauche tardive sur cette prairie et a débroussaillé un chemin communal proche de la station jusqu'alors envahi par une végétation dense d'épineux. Cette espèce a aussi été découverte dans une autre prairie humide, sur la commune proche de Brasles.



Les contrats globaux de territoire

En 2017 a été signé dans le territoire du Sud de l'Aisne, le nouveau Contrat Global d'Actions Vallée de Marne. Ce contrat s'inscrit dans la poursuite des Contrats Globaux de la Région de Château Thierry et du Canton de Charly sur Marne. La nouveauté : il s'affranchit des limites départementales et a ainsi une meilleure cohérence hydrologique avec un territoire englobant les affluents de l'Ourcq, les bassins versants du Petit Morin et de la Marne.

C'est sur ce dernier qu'a notamment été réalisée par le Conservatoire une journée de formation sur la reconnaissance de la flore des zones humides à destination des animateurs des différents contrats globaux d'actions du Sud de l'Aisne. Différents milieux (ru, marais, boisements) ont été visités sur les communes de Charly-sur-Marne, Essises, Chézy-sur-Marne et Villiers-Saint-Denis, pour découvrir les espèces caractéristiques de ces milieux et les clés pour les déterminer. Dans le département de l'Oise, le Conservatoire a également poursuivi son action pour la mise en œuvre de quelques contrats :

- il a recherché la contractualisation avec la commune de Montlévêque afin de favoriser la mise en place d'une gestion conservatoire des roselières communales dans le cadre du Contrat global du SAGE du bassin versant de la Nonette,
- il a complété avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul l'état des dernières populations d'Aconit napel à Béhéricourt dans le cadre du Contrat global du Pays Sources et Vallées.



Prairie inondable en vallée de l'Oise



La Mare à Zouzou (BNN de Versigny)



Grenouille rousse



Caractérisation de l'état de conservation des bas marais alcalins par les cortèges de bryophytes :

Les bryophytes au sens large regroupent les mousses (acrocarpes et pleurocarpes), les sphaignes et les hépatiques (feuillées ou à thalle). La plupart des espèces de bryophytes sont des indicateurs écologiques intéressants, révélateurs de la chimie des eaux et du sol, de la qualité des eaux de surface, et dans le cas de cette étude de l'état de conservation des habitats.

Les bas-marais alcalins se définissent par des végétations basses constituées de cariçaies/jonçaies/roselières, sur tourbe ou substrat organique méso- à oligotrophe. Les tourbières alcalines du nord de la France représentent une forte responsabilité à l'échelle des plaines françaises pour la conservation d'espèces de la faune et de la flore.

Cette étude tente de répondre à la recherche d'indicateurs de l'état de conservation des habitats de bas-marais et des communautés basales ou dégradées associées.

Elle présente d'une part un protocole pour l'étude de cet indicateur et d'autre part les premiers résultats (état initial) pour un échantillon de 20 sites du département de l'Aisne.

L'étude vise aussi à faire ressortir les différents enjeux (patrimoniaux, écologiques) que peuvent représenter les bryophytes dans le contexte des bas-marais alcalins.

Elle permet ainsi de mettre en relation la gestion conservatoire des bas-marais alcalins avec la bryoflore patrimoniale et indicatrice de l'état de conservation des habitats.

22 espèces de bryophytes ont été retenues comme étant caractéristiques de bas-marais alcalins, avec des indications trophiques variables, complétées par une quinzaine d'espèces associées indicatrices d'évolution du milieu.

Les Bois Brûlés de Reuil Sauvigny : la mobilisation des acteurs du territoire

Le site de Reuil Sauvigny est un boisement humide parsemé de très nombreuses mares issues de l'extraction de pierre de meulière des plateaux de la Brie. Plusieurs d'entre elles présentent des enjeux écologiques très forts notamment pour les Sphaignes. En effet, pas moins de 8 espèces ont été recensées sur le site dont la très remarquable Sphaigne rougeâtre. C'est pourquoi depuis 3 ans, le Conservatoire travaille dans le cadre de son partenariat avec la commune de Reuil, propriétaire, l'Office National des Forêts et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry, à la restauration de ces habitats aquatiques. Le lycée de Crézancy y participe en réalisant un chantier nature école chaque année. Tous

ensemble, il s'agit de couper, essoucher, retirer les branches des mares. Les élèves reviennent ensuite à la belle saison pour étudier l'évolution du milieu. Les résultats ne se sont pas fait attendre avec le retour de la Sphaigne rougeâtre dans une des mares restaurées et la présence d'une araignée rare spécifique de ces points d'eau, l'Epeire alsine. Ces actions annuelles montrent la mobilisation forte des acteurs du territoire pour gérer ces milieux naturels si particuliers.

Un nouveau site RAMSAR pour le Bassin Seine-Normandie :

Lundi 9 octobre 2017, les marais de Sacy, dans l'Oise, ont été labellisés au titre de la Convention de Ramsar pour les zones humides. La Convention a été adoptée dans la ville iranienne de Ramsar, en 1971, et est entrée en vigueur en 1975. Depuis, près de 90% des États Membres de l'ONU, de toutes les régions géographiques du monde, sont devenus « Parties contractantes ».

Cette convention est un traité intergouvernemental qui offre un cadre à la conservation et la mise en valeur des zones humides et de leurs ressources. Son objectif est d'élaborer et de faire vivre un réseau international primordial pour la diversité biologique mondiale.



La désignation des Marais de Sacy vient récompenser non seulement sa richesse écologique en termes d'habitats semi-naturels et d'espèces animales et végétales, mais aussi les actions de préservation et de gestion durable engagées depuis plusieurs années par les collectivités et acteurs locaux.

Ce classement avait été demandé par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy et le Conservatoire avait largement contribué à la rédaction des chapitres scientifiques et naturalistes du dossier de candidature. Les Marais de Sacy côtoient ainsi 35 autres sites RAMSAR de France métropolitaine.

En savoir +

Découvrez-les :

www.ramsar.org/fr/news/le-marais-de-sacy-nouveau-site-ramsar-inscrit-par-la-france



Héron cendré



Le Marais de Comportet à urcel



Gorgebleue à miroir



Envie de découvrir

Découvrir ... le Marais de Bresles

Dans la lettre Doleaumède de juin 2017, nous vous parlions des travaux de réaménagement de la rivière la Trye au sein du marais de Bresles, ainsi que de la création de sentiers pédagogiques.

C'est chose faite, le premier sentier est aujourd'hui ouvert ! Il est situé au sein du marais de Bresles, qui fait partie des espaces qui contribuent à la diversité et la préservation des richesses écologiques du département de l'Oise.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a aménagé le sentier avec l'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie, du Conseil départemental de l'Oise et de la Région Hauts-de-France. Le cheminement d'environ 800 mètres vous permet de longer le nouveau tronçon de la rivière réaménagée en méandres et bras morts. Des panneaux pédagogiques répartis le long du sentier vous présentent les zones humides et leurs intérêts, la tourbière et son utilisation passée, la faune et la flore que l'on peut y observer.

Ouvert toute l'année, le sentier est accessible uniquement aux promeneurs à pied.

Comment y accéder ?

Après la place de l'Eglise, prendre à droite rue du curé, puis en face rue de la Trye jusqu'à l'entrée du marais. Prenez à droite dans l'allée François Lenzi. Le sentier démarre à gauche après le pont.



Un panneau d'accueil



Des panneaux d'information jalonnent le sentier

A la découverte des zones humides

Depuis 2014, l'exposition « *Un regard sur ... les Zones humides de Picardie* » voyage dans l'Aisne, l'Oise et la Somme à la rencontre du grand public, curieux de découvrir la variété de paysages, de milieux et d'espèces des zones humides proches de chez lui. Composée de 10 panneaux déroulants, elle a été réalisée grâce aux soutiens des Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois Picardie. L'exposition basée sur une approche esthétique est enrichi d'un livret d'accompagnement du visiteur.

Vous souhaitez accueillir l'exposition et la présenter dans votre commune ? C'est facile ! Contactez Richard Monnehay, r.monnehay@conservatoirepicardie.org / 03 22 89 84 05



La réalisation de la Doleau'mède est permise grâce aux soutiens financier et technique de :



Directeur de publication : Christophe Lépine

Rédaction : M. Rêve, D. Frimin, E. Das Gracas, H. Decodts, A. Mes-sean, **Mise en page :** I. Guilbert

Crédits photos : D. Adam, F. Boca, D. Frimin, R. Monnehay, M.H. Guislain, A. Messean, L. Tailland, D. Top, C. Lambert, S. Leroy /CEN Picardie, N. Cottin, V. Chapuis, B. Tondellier, F. Boca, M. Julien, L. Tail-land, K. Georgin

ISSN 2425-7745 - Imprimé par DB Print

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

1 place Ginkgo - Village Oasis
80 044 AMIENS cedex 1

Tel : 03 22 89 63 96 / Fax : 03 22 45 35 55

contact@conservatoirepicardie.org

www.conservatoirepicardie.org